

ACCIDENT MAJEUR SUR LE SITE PARISIEN DE SÉCUR

ORANGE EN DESSOUS DE TOUT!

Nous ne reviendrons pas ici sur les événements qui ont blessé gravement 3 de nos collègues de l'Environnement Technique de l'UCI Ile de France le 9 octobre dernier : l'entreprise a communiqué largement sur ce drame.

En revanche, l'entreprise communiquera certainement moins sur ses négligences.

En amont d'une CSSCT exceptionnelle qui se tenait le lendemain de l'accident, plusieurs élu·e·s se sont rendu·e·s sur site pour y constater les manquements d'Orange :



Aucune connaissance des risques toxiques sur site : « *Y a-t-il de l'amiante ?* » euh...on ne sait pas ! « *Les batteries qui ont explosé contenaient-elles du plomb ?* » euh, on ne sait pas...



Accès libre au site malgré les demandes des salarié·e·s mais aussi des autorités : un contrôle d'accès « *open bar* » !



Pendant des heures, des fumées toxiques ont persisté dans l'air, exposant durablement les personnes présentes, notamment un vigile mis en place pour la nuit, tandis qu'une forte odeur de fumée se répandait jusque dans les ventilations donnant sur la rue.



Lors de la CSSCT qui s'en est suivie, **l'inspection du travail présente, n'a pu que constater et faire remarquer la légèreté de notre direction** : des seuls masques COVID comme protection pour les intervenants, un directeur qui rentre dans des locaux potentiellement contaminés en costume avec le même type de masque, l'incapacité de la direction à produire des documents attestant de la présence ou non de substances toxiques et dangereuses, questions posées par les élu·e·s et l'inspection du travail restées sans réponses...

UNE PROCÉDURE D'ADGI A ÉTÉ DÉPOSÉE.

(Alerte pour Danger Grave et Imminent)

Un CSEE extraordinaire se tient ce jeudi 16 octobre sur la DO IDF.

Nos principes sont clairs et non négociables : la sécurité doit primer sur toute autre considération. Aucun·e collègue, qu'il ou elle soit salarié·e ou sous-traitant·e, ne doit être exposé·e à un danger dont la direction a



connaissance. Il n'existe aucune justification ni le service universel, ni les 80 000 lignes en panne qui puisse excuser la mise en danger des salarié-e-s.

La responsabilité de la direction est ici pleinement engagée : avoir laissé intervenir des personnes avant la levée formelle de l'alerte constitue une prise de risque inacceptable.

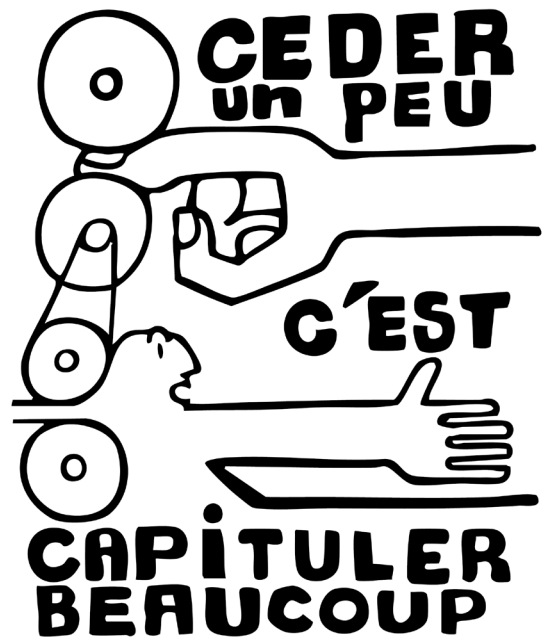
Dans ce contexte, des questions urgentes et légitimes se posent. Pourquoi aucun prélèvement d'air ou de poussières au sol n'a-t-il été réalisé avant toute réouverture du site ? Quelles protections spécifiques ont été prévues pour les salarié-e-s exposé-e-s, pour leurs voies respiratoires, leur peau, ou même pour éviter de contaminer leur entourage ? Si des équipements existent, pourquoi n'ont-ils pas été déployés immédiatement ? **L'absence de réponses claires à ces questions ne fait qu'augmenter l'inquiétude et la colère.**

Pas de reprise sans garanties sanitaires !

Nos exigences sont simples : tant que l'alerte n'est pas levée sur la base d'analyses indépendantes et objectives, la fermeture du site doit être maintenue. Aucune reprise d'activité ne saurait être envisagée sans analyses approfondies de l'air et des poussières, suivies d'un nettoyage spécialisé. Toute opération de brasure doit rester suspendue jusqu'aux conclusions de l'enquête judiciaire, et les accès au site doivent être strictement contrôlés.

Transparence totale, protection intégrale !

Nous réclamons une transparence totale sur les risques identifiés : amiante, plomb, autres polluants, ainsi que sur les mesures de prévention mises en place. Il est indispensable que des équipements de protection individuels adaptés soient fournis, que des protocoles de décontamination soient appliqués, que les intervenant-e-s soient formé-e-s en urgence, et que l'ensemble du personnel, y compris celui du nettoyage et les sous-traitants, soient protégés. Plus que jamais, le respect absolu des obligations de sécurité et de résultat s'impose.



À nos collègues blessés et à leurs familles, nous partageons votre douleur et vous assurons de notre solidarité totale. Nous souhaitons rétablissement le plus rapide possible à chacun et veillerons à ce que vous bénéficiiez de tout le soutien nécessaire (soins, accompagnement psychologique, aide administrative). Cette tragédie renforce notre détermination, tant que la sécurité ne sera pas parfaitement garantie, nous resterons vigilants et unis Afin d'exiger que l'employeur assume son obligation de protéger l'ensemble du personnel.

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous.